



Mal-çon dans la construction d'une maison en 2003

Par **audette23**, le **21/07/2011** à **18:30**

Bonjour,

Nous avons fait construire un pavillon par une constructeur en 2003. Nous avons constaté en 2005 des problèmes dans la maison (fissures dans le plafond, fenêtres ne s'ouvrant plus,...). Nous avons fait intervenir des experts dès 2006 qui ont conclu que l'entreprise avait fait une étude du sol incomplète. Le dossier de garantie décennale a été ouvert. Suite à cela des entreprises sont venues faire des devis. Il a été demandé aux locataires actuels de trouver un logement pour 6 mois à compter du 1er septembre. Or à ce jour, je n'ai plus aucunes nouvelles concernant les travaux, mes courriers en recommandé et mes appels restent sans réponse.

Cette situation devient difficile à vivre.

Que devons-nous faire?L'intervention d'un avocat ferait-elle avancer plus rapidement le dossier?

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par **chaber**, le **22/07/2011** à **08:21**

bonjour

[citation] Nous avons fait intervenir des experts dès 2006 qui ont conclu que l'entreprise avait fait une étude du sol incomplète. [/citation]

Qui a missionné ces experts? vous-même ou votre assurance dommages ouvrages?

L'expertise a-t-elle faite de façon contradictoire? ou était-ce une expertise judiciaire?

Il faudrait d'abord vérifier si votre avez une protection juridique et si elle intervient dans la cas de constructions.

Un avocat spécialisé serait certainement utile car je crains pour vous que l'entreprise concernée et son assurance ne fassent traîner les choses en attendant une condamnation par le tribunal, ou que les 10 ans soient écoulés.

Votre avocat pourrait lancer une assignation au fond qui seule peut interrompre la garantie décennale.